



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le lundi 10 février 2025.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : Marie-Elaine Pitre, Marie-Andrée Bonneau, Stéphanie Nantel et RoseAnna Cirino

Monsieur le conseiller : René Villeneuve

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller : Philip Panet-Raymond

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le greffier : Me Alexandre Bélisle-Desjardins

À 19 h 30, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, le Maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance ordinaire - 10 février 2025

2025-02-034

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

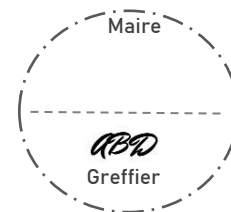
Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1. Séance ordinaire - 20 janvier 2025

2025-02-035



Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2025 sans être lu, les conseillers ayant reçu copie avant la présente séance.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

5. URBANISME

5.1. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.)

Affichage

5.1.1. Affichage – 310, chemin de la Grande-Côte

2025-02-036

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet d'ajout d'une enseigne sur poteaux pour le commerce Uniprix sis au **310, chemin de la Grande-Côte**, tel que le plan réalisé par Zone Enseignes portant le numéro de projet Z-13277 daté du 13 janvier 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	



5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.2. Affichage – 30, rue Bouthillier (Clinique Medicart)

2025-02-037

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification de l'enseigne commerciale sur bâtiment pour Medicart sis au **30, rue Bouthillier, local 250**, tel que les plans réalisés par Enseignes et lettrage Robert datés du 26 et du 28 novembre 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.3. Affichage – 109, boulevard Labelle

2025-02-038

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification des enseignes sur muret et sur bâtiment des commerces sis au **109, boulevard Labelle**, tel que les plans préparés par Affichage Rive-Nord et datés du 16 octobre 2024, à la condition que le logo et le lettrage vert soient blancs pour l'enseigne Noor Auction.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
-------	-------------	------	--------



1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Changement(s) et/ou modification(s)

5.1.4. Modification du revêtement extérieur – 393, boulevard Roland-Durand

2025-02-039

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade avant du bâtiment sis au **393, boulevard Roland-Durand**, tel que montré dans les documents reçus du requérant le 6 janvier 2025, à la condition que le revêtement d'acier couleur Espresso soit remplacé par du bois véritable d'une teinte similaire.

Proposition d'amendement

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade avant du bâtiment sis au **393, boulevard Roland-Durand**, tel que montré dans les documents reçus du requérant le 6 janvier 2025, en suggérant que le revêtement d'acier couleur Espresso soit remplacé par du bois véritable d'une teinte similaire.

Vote sur la proposition d'amendement

Le maire appelle le vote sur cette proposition.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre		X
2	Marie-Andrée Bonneau		X
3	Stéphanie Nantel		X
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	



6	Philip Panet-Raymond - ABSENT
---	-------------------------------

REFUSÉE À LA MAJORITÉ.

Vote sur la proposition principale

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade avant du bâtiment sis au **393, boulevard Roland-Durand**, tel que montré dans les documents reçus du requérant le 6 janvier 2025, à la condition que le revêtement d'acier couleur Espresso soit remplacé par du bois véritable d'une teinte similaire.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve		X
5	RoseAnna Cirino		X
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

5.1.5. Modification du revêtement extérieur – 620, chemin de la Grande-Côte

2025-02-040

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de changement de couleur du revêtement extérieur du bâtiment principal situé au **620, chemin de la Grande-Côte**, soit gris foncé.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	



4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.6. Modification des ouvertures – 546, chemin de la Grande-Côte

2025-02-041

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification des ouvertures pour la propriété située au **546, chemin de la Grande-Côte**, tel que les photomontages soumis par le requérant en date du 6 décembre 2024.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.1.7. Modification des ouvertures – 445, rue Beechwood

2025-02-042

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de modification des ouvertures pour la propriété située au **445, rue Beechwood**, tel que les photomontages soumis par le requérant en date du 15 janvier 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	



2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Nouvelle(s) construction(s)

5.1.8. Nouvelle construction – 154, chemin de la Grande Côte

2025-02-043

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER à titre de P.I.I.A. le projet de nouvelle construction au **154, chemin de la Grande Côte**, selon les plans préparés par Yves Bilodeau, dessinateur, portant le numéro de dossier 24-86 et soumis le 28 novembre 2024, le plan projet d'implantation préparé par Étienne Dallaire, arpenteur-géomètre, portant la minute 1331 et soumis le 28 novembre 2024, ainsi que les plans d'aménagement paysager approuvés par Nicole Charbonneau de la firme Nvira, soumis le 28 novembre 2024, à la condition que la haie de 7 cèdres à gauche du stationnement soit conservée.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2. Projet de construction multifamiliale - 212, chemin de la Grande-Côte

2025-02-044

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à l'aménagement d'un projet multifamilial au 212, chemin de la Grande-Côte;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite accroître l'offre de logement sur son territoire;



CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à utiliser les pouvoirs qui lui sont octroyés par l'article 93 de la *Loi 31*;

CONSIDÉRANT les préoccupations des citoyens concernant entre autres l'intégration de nouveaux projets, les problèmes de circulation, de bruit et la hauteur des bâtiments;

CONSIDÉRANT que la densité permise dans les zones commerciales du chemin de la Grande-Côte est limitée à 50 log/ha;

CONSIDÉRANT que l'architecture devra s'intégrer au caractère architectural présent sur le chemin de la Grande-Côte et que le nombre d'étages autorisés ne devrait pas dépasser trois étages pour une meilleure intégration;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite préserver le maximum d'arbres en cour avant et par le fait même souhaite réduire son ratio de cases de stationnement à un maximum d'une case par logement;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'INVITER le propriétaire du **212, chemin de la Grande-Côte** à soumettre une demande complète auprès de la Ville, conforme aux considérations énoncées par la présente résolution.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3. URB-120 25044 - Services professionnels pour l'analyse des critères de demande de démolition pour la propriété située au 179, rue Chomedey - Adjudication de contrat

2025-02-045

CONSIDÉRANT que le Conseil désire faire ses propres études dans le cadre de la demande de démolition de la propriété sise au 179, rue Chomedey;

CONSIDÉRANT que le budget de base alloué à cette fin ne couvre pas les dépenses réelles;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ACCORDER un budget de 13 900 \$ provenant de la provision pour éventualités pour les études nécessaires à la demande de démolition du **179, rue Chomedey**.



D'OCTROYER le mandat à la firme Gris Orange consultants Inc. au montant de 13 200 \$ taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-611-00-418 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. AUTRE RÉGLEMENTATION

6.1. 985-01 - Règlement modifiant le Règlement 985 décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ pour des travaux de réfection du poste de pompage Westgate pour augmenter la dépense et l'emprunt de 300 000\$ - Adoption

2025-02-046

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du Conseil tenue le 20 janvier 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 985-01 modifiant le Règlement 985 décrétant une dépense et un emprunt de 900 000 \$ pour des travaux de réfection du poste de pompage Westgate pour augmenter la dépense et l'emprunt de 300 000 \$.*

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.2. 996 - Règlement créant une réserve financière pour la résilience aux changements climatiques - Avis de motion et dépôt

**2025-02-047**

Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 996 créant une réserve financière pour la résilience aux changements climatiques* et dépose le projet de règlement.

6.3. 997 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 410 000 \$ pour des travaux de réfection pluviale et sanitaire – secteur Charbonneau - Adoption

2025-02-048

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du Conseil tenue le 20 janvier 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 997 décrétant une dépense et un emprunt de 3 410 000 \$ pour des travaux de réfection pluviale et sanitaire – Secteur Charbonneau*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.4. 998 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 3 620 000 \$ pour des travaux de lien et de pistes cyclables - Avis de motion et dépôt

2025-02-049

Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 998 décrétant une dépense et un emprunt de 3 620 000 \$ pour des travaux de liens et de pistes cyclables* et dépose le projet de règlement.

6.5. 999 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 895 000\$ pour des services professionnels pour des analyses, études et plans directeurs - Avis de motion et dépôt

2025-02-050

Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 999 décrétant une dépense et un emprunt de 895 000 \$ pour des services professionnels pour des analyses, études et plans directeurs* et dépose le projet de règlement.

6.6. 1010 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 5 665 000\$ - Avis de motion et dépôt

**2025-02-051**

Le conseiller RENÉ VILLENEUVE donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 1010 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 5 665 000\$* et dépose le projet de règlement.

7. CONSEIL**7.1. Dîner du maire de Sainte-Thérèse - Autorisation de participation et de dépense****2025-02-052**

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation du maire Eric Westram au Dîner du maire de Sainte-Thérèse qui se tiendra le mercredi 19 mars 2025, au Tag E-Carting & Amusement situé au 270, rue Sicard, à Sainte-Thérèse.

D'AUTORISER la dépense de 65 \$, avant taxes, pour l'achat d'un billet, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2. Soirée bénéfique 20e édition "La ruée vers l'art" d'Odyscène le 22 avril 2025 - Autorisation de participation et de dépense**2025-02-053**

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation du maire Eric Westram et du conseiller René Villeneuve à la Soirée bénéfique 20e édition "La ruée vers l'art" d'Odyscène qui se tiendra au Théâtre Lionel-Groulx, le mardi 22 avril 2025.



DE NOMMER les conseillères Marie-Élaine Pitre et Stéphanie Nantel à titre de remplaçantes en cas d'empêchement de la part des élus nommés ci-haut.

D'AUTORISER la dépense de 170 \$, montant non taxable, pour l'achat de deux billets au coût de 85 \$ chacun, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3. Cocktail dînatoire du Parrainage civique - Autorisation de participation et de dépense

2025-02-054

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation et la dépense des élus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, il est résolu :

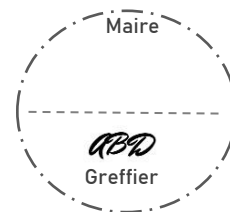
D'AUTORISER la participation du maire Eric Westram et de la conseillère Maire-Andrée Bonneau au Cocktail dînatoire du Parrainage civique qui se tiendra le mercredi 30 avril prochain, de 18 h à 20 h, au Pic Bois bistro taverne à Mirabel.

DE NOMMER la conseillère Stéphanie Nantel et le conseiller René Villeneuve à titre de remplaçants en cas d'empêchement de la part des élus nommés ci-haut.

D'AUTORISER la dépense de 320 \$, montant non taxable, pour l'achat de deux billets, à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



8. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

8.1. Liste des employés embauchés au 1er février 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 6.1 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1er février 2025.

8.2. Rapport annuel des activités du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1er janvier au 31 décembre 2024 – section Ville de Rosemère - Approbation

2025-02-055

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Sécurité publique relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, délivrée par le ministère de la Sécurité publique, le 25 octobre 2020, concernant le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Thérèse-De Blainville;

CONSIDÉRANT les dispositions générales convenues entre les parties et détaillées dans l'entente mentionnées à l'article 3;

CONSIDÉRANT qu'au 31 mars de chaque année, la MRC doit transmettre son rapport annuel des activités, intégrant les données de toutes les villes de la MRC, au ministère de la Sécurité publique (conformément à l'action #11 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) et découlant de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*);

CONSIDÉRANT que chaque municipalité constituante de la MRC doit adopter une résolution pour entériner la partie du rapport annuel des activités du SCRSI de 2024 qui la concerne;

CONSIDÉRANT que ladite partie sera qualifiée désormais par : *Rapport annuel des activités du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1er janvier au 31 décembre 2024 – section Ville de Rosemère*;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé à chaque municipalité constituante de la MRC d'acheminer sa résolution à la direction générale et au coordonnateur du SCRSI de cette dernière d'ici le 18 mars 2025;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

QUE le Conseil de ville approuve le *Rapport annuel des activités du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Thérèse-De Blainville du 1er janvier au 31 décembre 2024 – section Ville de Rosemère*.

QUE le Conseil de ville autorise la transmission de la présente résolution à la direction générale de la MRC et au coordonnateur du SCRSI d'ici au 18 mars 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	



3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3. Guide des comportements valorisés : S'élever vers la COSE - Adoption

2025-02-056

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère valorise un lieu de travail positif, sain et respectueux;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir la civilité au travail;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :

D'ADOPTER le Guide des comportements valorisés : S'élever vers la COSE, en annexe de la présente résolution.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4. Politique en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel - Adoption

2025-02-057

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville de Rosemère envers ses employés de protéger les victimes de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel sur le lieu de travail en vertu de la *Loi sur la santé et sécurité du travail*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère met en place les mesures nécessaires pour répondre à ses obligations en adoptant la Politique en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ÉLAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, il est résolu :



D'ADOPTER la Politique en matière de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel, en annexe de la présente résolution.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SERVICES JURIDIQUES

9.1. Avis de réserve - Autorisation de mandat juridique

2025-02-058

CONSIDÉRANT que le projet porteur de la planification stratégique de finaliser la vision urbanistique de la Ville a comme projet l'étude sur les besoins et la réalisation de logements sociaux et abordables;

CONSIDÉRANT que le plan MADA action 2.1.2 priorise le développement de logements sociaux et abordables;

CONSIDÉRANT que le plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) demande d'atteindre des cibles minimales et d'augmenter l'offre de logements sociaux et abordables afin de répondre aux besoins;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère désire diversifier l'offre de logement;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

DE MANDATER Me Martine Burelle de l'étude Burelle Avocate pour la préparation d'un avis de réserve pour fins publiques pour un montant de 20 000 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-312-00-411 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	



6	Philip Panet-Raymond - ABSENT
---	-------------------------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2. LIT-049 - Mandat pour l'élaboration d'un rapport de contre-expertise en évaluation immobilière et de représentation - Autorisation

2025-02-059

CONSIDÉRANT que la Ville est partie défenderesse dans un litige l'opposant à Quartier Melrose pour une somme de 279 millions \$, plus dommages et intérêts;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de services professionnels nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux est exempté de l'application de l'article 573 de la L.c.v. et ainsi de notre règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que tous les documents relatifs à ce mandat sont confidentiels, car ils sont sous le couvert du secret professionnel de l'avocat, du privilège relatif au litige et sont par conséquent non accessibles au public;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER Me Steve Cadrin de DHC avocats à octroyer un mandat pour l'élaboration d'un rapport de contre-expertise en évaluation immobilière et représentation pour les fins du litige opposant la Ville à Quartier Melrose pour un montant de 100 000 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER une dépense de 60 000 \$, taxes en sus, pour l'année 2025, à même le poste budgétaire 02-611-00-419 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3. LIT-049 - Mandat pour l'élaboration d'un rapport de contre-expertise en urbanisme - Avenant #1

2025-02-060

CONSIDÉRANT que la Ville est partie défenderesse dans un litige l'opposant à Quartier Melrose pour une somme de 279 millions \$, plus dommages et intérêts;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de services professionnels nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux est exempté de l'application de l'article 573 de la L.c.v. et ainsi de notre règlement sur la gestion contractuelle;



CONSIDÉRANT que tous les documents relatifs à ce mandat sont confidentiels, car ils sont sous le couvert du secret professionnel de l'avocat, du privilège relatif au litige et sont par conséquent non accessibles au public;

CONSIDÉRANT l'autorisation par délégation de la directrice générale à la firme DHC avocats pour l'élaboration d'un rapport de contre-expertise urbanistique au montant de 40 000 \$, taxes en sus;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-ANDRÉE BONNEAU, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'AUTORISER Me Steve Cadrin de la firme DHC avocats à octroyer un avenant #1 au montant de 5 250 \$, taxes en sus, pour l'analyse d'un rapport d'expertise urbanistique du site de l'ancien golf.

D'AUTORISER cette dépense à même le poste budgétaire 02-611-00-419 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. FINANCES

10.1. Liste des paiements approuvés du 17 janvier au 6 février 2025 - Dépôt

Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection*, la trésorière dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 17 janvier au 6 février 2025, totalisant 3 635 844,10 \$.

10.2. Liste des commandes approuvées et autorisées du 6 au 26 janvier 2025 - Dépôt

Conformément aux articles 5.2 et 7.4 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la trésorière dépose la liste des commandes approuvées et autorisées par les employés de la Ville pour la période du 6 au 26 janvier 2025.

10.3. Préparation budgétaire 2026 – Adoption du calendrier pour le PQI

2025-02-061

CONSIDÉRANT que le Service des finances et des affaires juridiques a déposé une proposition de calendrier pour la préparation budgétaire 2026;



CONSIDÉRANT que ce calendrier prévoit l'adoption du plan quinquennal d'immobilisations (PQI) 2026-2030 à la séance ordinaire du Conseil du 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que l'adoption du PQI plus tôt dans l'année permet une meilleure gestion des projets municipaux;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE MANDATER l'administration municipale à débiter le travail relatif à la confection du plan quinquennal d'immobilisations 2026-2030 en vue de son adoption à la séance ordinaire du 7 juillet 2025.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.4. Rapport d'activités 2024 de la trésorière relatif aux élections et référendums - Dépôt

Dépôt par la trésorière du rapport des activités prévues au chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024.

10.5. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes - Adoption du calendrier 2025

2025-02-062

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* permet aux municipalités de récupérer les taxes qui leur sont dues par les propriétaires par l'entremise de ventes aux enchères pour défaut de paiement de taxes après l'expiration de 6 mois suivant la date de facturation;

CONSIDÉRANT que des taxes pour l'année 2023 demeurent impayées;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADOPTER le calendrier de vente aux enchères pour défaut de paiement de taxes proposé par le Service des finances et des affaires juridiques et de le mandater à débiter les actions prévues au calendrier à compter du 5 mai 2025 en vue de la tenue de la vente le 26 novembre 2025, laquelle devra être ordonnée officiellement au greffier par résolution du Conseil à la séance du 1er octobre 2025.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.6. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine - Quote-part finale 2024 - Approbation

2025-02-063

CONSIDÉRANT qu'un budget révisé 2024 pour la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine (RIAERL) a été adopté par la résolution 2024-11-432 et inclut des contributions totales pour les frais d'opération de 2 279 400 \$ pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que la RIAERL doit ajuster les contributions finales en fonction des charges hydrauliques réelles au 31 décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT que la charge hydraulique réelle pour Rosemère représente 71,29 % de la charge hydraulique totale de la RIAERL pour l'année 2024, alors qu'elle avait été budgétée à 70 %;

PAR CONSÉQUENT

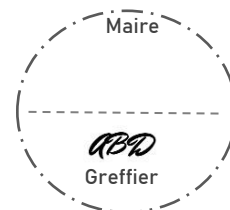
Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'APPROUVER le paiement de la facture finale 2024 au montant de 29 692,73 \$ pour les frais d'opération, soit une contribution totale de la Ville de Rosemère de 1 694 550,86 \$ pour l'année 2024.

D'AUTORISER cette dépense à même les poste budgétaires 02-421-00-951 et 02-441-00-951 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



10.7. Office municipal d'habitation de la Rive-Nord - Subvention sous forme de crédit de taxes

2025-02-064

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée à verser une subvention annuelle sous forme de crédit de taxes à l'Office municipal d'habitation de Rosemère jusqu'à concurrence de 30 000 \$ jusqu'en 2035 dans le cadre de son projet d'agrandissement terminé en 2010;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Rosemère a été regroupé en 2018 avec les offices des autres municipalités de la MRC de Thérèse-De Blainville pour former l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville;

CONSIDÉRANT que l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville a été regroupé avec l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud et l'Office municipal d'habitation de Mirabel pour former l'Office municipal d'habitation de la Rive-Nord, le 1er janvier 2025;

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ACCORDER la subvention sous forme de crédit de taxes à l'Office d'habitation de la Rive-Nord jusqu'à concurrence de 30 000 \$ jusqu'en 2035.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-699-00-692 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS

11.1. Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) - Autorisation de signature de la convention d'aide financière

2025-02-065

CONSIDÉRANT les décrets 117320-2024 et 117322-2024 du 1er octobre 2024 concernant l'octroi d'un montant maximum de 6 834 470 \$ à la Ville de Rosemère pour le projet d'ouvrage de protection contre les inondations pour le secteur de la Rivière des Mille-Îles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a pris connaissance du projet de Convention de subvention entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Rosemère qui prévoit les conditions et les obligations encadrant le versement de la subvention des gouvernements du Québec et du Canada au projet;

PAR CONSÉQUENT,



Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'AUTORISER le maire et la directrice du Service des finances et des affaires juridiques à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de subvention entre le ministère des Affaires municipales et la Ville de Rosemère relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC).

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.2. HM-113 12777 - Réfection de 3 postes de pompage - Réception finale, libération de la retenue du poste Corona et paiement du certificat #14F

2025-02-066

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux de réfection de trois (3) postes de pompage d'eaux usées a été octroyé à la compagnie Construction Deric inc. par la résolution 2021-12-414, pour un montant approximatif totalisant 1 252 614 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la valeur des travaux exécutés à ce jour, incluant les contingences, pour l'ensemble des postes, totalise un montant de 1 198 299,91 \$, taxes en sus, et respecte le budget du contrat octroyé;

CONSIDÉRANT les travaux du poste de pompage Bélair, Carolyn-Owens et Corona et que la période de garantie d'un an pour le poste Corona est terminée;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme Asisto Inc. datée du 19 décembre 2024 quant à la réception finale des travaux du poste Corona, à la libération de la retenue finale et au paiement du certificat #14F;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

DE PROCÉDER à la réception finale des travaux et à la libération de la retenue finale du poste de pompage Corona du certificat #14F au montant de 22 966,56 \$, taxes en sus, à la compagnie CONSTRUCTION DERIC INC. pour les travaux de réfection de trois (3) postes de pompage d'eaux usées.

D'AUTORISER le remboursement de la retenue à même le poste budgétaire 55-136-00-100 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	



2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.3. Fonds des municipalités pour la biodiversité - Demande d'aide financière pour le projet ST-244 Renaturalisation des lots 2 779 520 et 3 304 825 - Autorisation de signature

2025-02-067

CONSIDÉRANT la planification stratégique de la Ville de Rosemère et son engagement à faire face aux enjeux climatiques et de biodiversité notamment en bonifiant ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT que le projet ST-244 de renaturalisation des lots 2 779 520 et 3 304 825 situés en devanture de l'école Externat Sacré-Coeur en vue de leur intégration au refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles contribue à la réalisation de la planification stratégique de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville possède une somme réservée de 32 021 \$ dans le Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB);

CONSIDÉRANT que, pour utiliser cette somme, la Ville doit déposer un projet à la Fondation de la faune dans le cadre du Programme Fonds MB;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux exigences et aux objectifs du Fonds MB;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'AUTORISER le dépôt, pour et au nom de la Ville de Rosemère, d'une demande dans le cadre du Fonds des municipalités pour la biodiversité pour le projet ST-244 Renaturalisation des lots 2 779 520 et 3 304 825.

D'AUTORISER Madame Caroline Dufour, conseillère au développement et à la gestion durable du territoire, à agir, pour et au nom de la Ville de Rosemère, auprès de la Fondation de la faune du Québec et à signer tout document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	



6	Philip Panet-Raymond - ABSENT
----------	-------------------------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.4. TP-403 24647 - Programme arboricole de travaux d'entretien cyclique - Année 2025 - Adjudication du contrat

2025-02-068

CONSIDÉRANT que, à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 13 décembre 2024 sur SÉAO pour le projet TP-403 24647 - Programme arboricole de travaux d'entretien cyclique, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 23 janvier 2025;

CONSIDÉRANT que, à la suite de l'analyse des soumissions, la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Services d'arbres nature / 9125-1991 Québec inc;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-403 24647 - Programme arboricole de travaux d'entretien cyclique au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Services d'arbres nature / 9125-1991 Québec inc., pour un montant total de 236 287 \$, taxes en sus, pour l'année 2025, avec option de renouvellement pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-324-20-521 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.5. TP-299 13326 - Enlèvement et transport des matières recyclables - Augmentation du contrat suite au changement de site de dépôt

2025-02-069

CONSIDÉRANT la résolution 2022-07-260 adjugeant le contrat TP-299 13326 - Enlèvement et transport des matières recyclables pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-379 pour le renouvellement du contrat pour l'année 2024 et la résolution 2024-01-020 pour le renouvellement du contrat pour l'année 2025;



CONSIDÉRANT l'entente financière conclue avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) pour le remboursement des frais associés à la fourniture, la collecte et la disposition des conteneurs de recyclage de l'écocentre de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de changement de site par ÉEQ et que les coûts s'y rattachant soient assumés par celle-ci;

CONSIDÉRANT que cette modification au contrat est un événement imprévisible;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'AUTORISER l'augmentation de contrat TP-299 13326 Enlèvement et transport des matières recyclables au montant de 280 500 \$, taxes en sus, pour un montant total de 546 984 \$, taxes en sus, pour l'année 2025.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-462-12-446 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.6. TP-270 12978 - Fourniture, collecte et disposition de conteneurs pour l'écocentre - Augmentation du contrat suite au changement de site de dépôt

2025-02-070

CONSIDÉRANT la résolution 2021-07-249 adjugeant le contrat TP-270 12978 - Fourniture, collecte et disposition de conteneurs pour l'écocentre pour les années 2022, 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-11-440 TP-270 12978 pour le renouvellement du contrat pour l'année 2025;

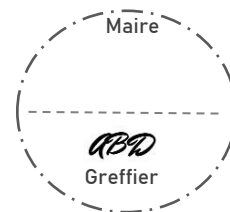
CONSIDÉRANT l'entente financière conclue avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) pour le remboursement des frais associés à la fourniture, la collecte et la disposition des conteneurs de recyclage de l'écocentre de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de changement de site par ÉEQ et que les coûts s'y rattachant soient assumés par cette celle-ci;

CONSIDÉRANT que cette modification au contrat est un événement imprévisible;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :



D'AUTORISER l'augmentation de contrat TP-270 12978 à WM Québec Inc. au montant de 24 984,00 \$, taxes en sus, pour un montant total de 260 898,29 \$, taxes en sus, pour l'année 2025.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-462-30-516 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.7. ST-232 13339 - Réfection des infrastructures de la rue Terrasse Cadieux - Adjudication de contrat

2025-02-071

CONSIDÉRANT que le projet de réfection des infrastructures de la rue Terrasse Cadieux fait partie de la planification stratégique 2024-2030 du projet porteur Remettre à niveau nos infrastructures de rues;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 28 novembre 2024 sur SÉAO pour le projet ST-232 13339 Réfection des infrastructures de la rue Terrasse Cadieux, 9 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 janvier 2025;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des soumissions, la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Les Constructions CJRB inc.;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat ST-232 13339 Réfection des infrastructures de la rue Terrasse Cadieux au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Constructions CJRB inc. pour un montant total de 2 552 610,69 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le *Règlement d'emprunt 962*.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	



6	Philip Panet-Raymond - ABSENT
----------	-------------------------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.8. ENT-INT 87 - Contrôle biologique des moustiques - Adjudication du contrat 2024-2263 de la Ville de Boisbriand

2025-02-072

CONSIDÉRANT le mandat donné à la Ville de Boisbriand à titre de mandataire pour l'exécution de l'entente ENT-INT 87;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions qui a été faite à Boisbriand le 29 janvier 2025, à 11 h;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est G.D.G. Environnement Ltée;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat 2024-2263 de la Ville de Boisbriand pour le contrôle biologique des moustiques à G.D.G. Environnement Ltée au montant de 140 634,92 \$, taxes en sus, pour les années 2025 et 2026.

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire 02-463-01-459 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. SERVICES COMMUNAUTAIRES

12.1. Commandites/subventions/dons - Autorisation de participation et de dépense février 2025

2025-02-073

CONSIDÉRANT les demandes reçues :

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyé par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE VERSER les montants suivants :



- Club de soccer Lorraine-Rosemère - subvention hiver 2025 : 5 000 \$ (protocole d'entente).

- Club d'escrime Les Seigneurs de la Rive-Nord - subvention annuelle 2025 : 1 000 \$.

- Regroupement des artistes de Rosemère - subvention événement culturel 2025 : 10 000 \$.

- Scout Rosemère Memorial - subvention annuelle 2025 : 1 000 \$.

- Evelyn Choquet, athlète en gymnastique - subvention annuelle 2024-2025 : 500 \$.

- Loisirs Laurentides | Fonds de l'athlète 2025 : 63,52\$ représentant les taxes à la consommation.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.2. ENT-INT 33 - Entente pour l'organisation du hockey féminin sur le territoire des Laurentides - Autorisation de signature

2025-02-074

CONSIDÉRANT qu'il y avait déjà une entente en vigueur depuis 2008;

CONSIDÉRANT que les Villes partenaires reconnaissent que le hockey féminin répond à un besoin réel de la communauté et l'importance de maintenir une structure permettant sa pratique sur le territoire des Laurentides;

CONSIDÉRANT que l'évolution du hockey féminin passe par la régionalisation de l'activité, de l'organisme responsable et l'implication de plusieurs Villes;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'établir des paramètres précis de fonctionnement liant les principaux partenaires dans la poursuite des activités de hockey féminin sur le territoire des Laurentides;

CONSIDÉRANT que les Villes partenaires conviennent de déléguer de façon exclusive, par une entente intermunicipale, à l'Association de Hockey Féminin des Laurentides l'organisation et le fonctionnement du hockey féminin sur le territoire des Laurentides;

CONSIDÉRANT que les Villes partenaires reconnaissent qu'il est impératif de soutenir l'Association et s'engagent à fournir et/ou à compenser (au prorata des



participantes) les heures de glace requises pour le déroulement des activités du hockey féminin sur le territoire des Laurentides;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyé par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente pour l'organisation du hockey féminin sur le territoire des Laurentides.

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.3. ENT-45 - Protocole d'entente avec Odyscène 2025-2028 - Autorisation de signature

2025-02-075

CONSIDÉRANT qu'Odyscène est le diffuseur régional de spectacles professionnels de la MRC de Thérèse-De Blainville;

CONSIDÉRANT que le dernier protocole d'entente couvrait la période de 2021 à 2024 et doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT que les Villes de la MRC de Thérèse-De Blainville ont accepté de renouveler l'entente de la subvention pour une période de quatre ans, soit les années 2025, 2026, 2027 et 2028;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ROSEANNA CIRINO, appuyé par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente ENT-45 - Protocole d'entente Odyscène 2025-2028.

D'AUTORISER la dépense d'un montant total de 73 048,00 \$, à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général, répartie comme suit:

- Pour l'année 2025: 17 856 \$.
- Pour l'année 2026: 18 124 \$.
- Pour l'année 2027: 18 396 \$.
- Pour l'année 2028: 18 672 \$.



Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. ÉNONCÉS DES ÉLUS

Aucun énoncé n'est fait par les élus.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

15. VARIA

16. CLÔTURE

2025-02-076

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE LEVER la séance à 21 h 21

Siège	Conseillers	Pour	Contre
1	Marie-Elaine Pitre	X	
2	Marie-Andrée Bonneau	X	
3	Stéphanie Nantel	X	
4	René Villeneuve	X	
5	RoseAnna Cirino	X	
6	Philip Panet-Raymond - ABSENT		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

M^e Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier